



Avis des Élus du CSE siège France Télévisions relatif au projet de dénonciation du bail de Ponant Parc (Point n°3)

A la suite à la présentation du projet en CSE Central, les élus du CSE siège sont amenés à rendre un avis sur la résiliation du bail du site de PONANT PARC et ses conséquences sur les salariés concernés.

Le site de PONANT PARC a été pris à bail en mai 2011.

La surface louée est de 3.300m². Elle est actuellement sous occupée : le taux d'occupation est d'environ 60%. Le bail va être résilié à la fin de l'échéance triennale, en mai 2026.

Les 89 personnes qui occupent actuellement les locaux, vont devoir déménager ce qui ne sera pas sans conséquence sur leur environnement et leurs conditions de travail.

Sont ainsi concernés :

- **Le service de la Comptabilité soit 61 personnes et le service « Finance et Moa » soit 21 personnes** tous deux positionnées au 1er étage de Quadrans, dans un espace de travail ouvert.
- **Le service Conformité, Éthique et Déontologie soit 3 personnes qui, avec le service Performance et Contrôle Interne soit 4 personnes**, rejoindront le 4ème étage de Quadrans.
- **Les bureaux des coordonnateurs des organisations syndicales, soit 4 bureaux** seront positionnés au 1er étage de Maison de France Télévisions.

Ces salariés, habitués dans leur grande majorité à travailler dans des bureaux individuels attribués, vont se retrouver en Flex Office, c'est-à-dire dans des espaces ouverts avec des bureaux partagés.

Aujourd'hui, seul le service « Finance et MOA » travaille déjà dans des espaces ouverts avec certaines personnes qui partagent des bureaux.

Ce n'est pas le cas du service comptabilité qui est le plus gros service impacté par ce déménagement.

Les élus rappellent que le passage en Flex Office n'a pas été simple pour une grande partie des salariés de France Télévisions, qu'aujourd'hui encore, les membres de la CSSCT sont régulièrement interpellés sur des dysfonctionnements et sur la nécessaire adaptation de certains postes de travail aux contraintes que connaissent certains salariés.

Ils insistent sur la nécessité de préparer les salariés à cette nouvelle organisation du travail et de prendre le temps nécessaire pour que l'accompagnement soit réussi.

Ils rappellent à la direction, la nécessaire vigilance vis-à-vis des publics plus fragiles et s'engagent dans le cadre de la CSST, à suivre de près ce déménagement.



En s'appuyant sur l'ensemble de ces éléments, le CSE Siège estime que le projet comporte un risque sur les conditions de travail des personnels concernés et demandent à la direction d'y être attentive.

Les élus du CSE Siège prennent acte et demandent à la direction un retour sur la mise en œuvre de ce projet.

Paris le, 12 novembre 2025

VOTANTS : 18

Pour : 18

Contre :

Abstentions :

Les organisations syndicales CGT, CFDT, FO, SNJ, CGC, UNSA s'associent.